



## *La CGT Normandie tient à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur confiance.*

La CGT du Conseil Régional de Normandie, malgré tous les vents contraires, a su garder le cap et reste de loin la première organisation syndicale avec 42,93% des suffrages.

Nous en sommes fiers et nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui nous ont témoigné leur confiance. En votant pour les listes présentées par la CGT. Nous voulons aussi faire part de notre gratitude à tous les collègues qui se sont portés sur nos listes et particulièrement à nos collègues contractuels qui siègeront dorénavant à la CCP C.

Le jeudi 6 décembre, les urnes ont parlé et le résultat de ces élections professionnelles sonne comme un coup de tonnerre pour 3 organisations syndicales.

En effet, FO, FSU et UNSA n'auront pas d'élus dans le prochain Comité Technique ainsi que pour le CHSCT. Ils ne seront plus représentatifs des salariés du Conseil Régional de Normandie. Pour la CAP C, seule la FSU parvient à sauvegarder un siège, mais les syndicats FO et UNSA disparaissent du paysage syndical de notre collectivité.

La décision unilatérale de la collectivité de limiter à 10, (au lieu des 15 précédents), le nombre d'élus au CT leur a été fatale. C'était prévisible. Qu'elle ait été calculée par l'exécutif à des fins stratégiques ou bien par ignorance, c'est bien la collectivité qui en porte la responsabilité.

A vous tous, qui n'avez plus d'élus de la couleur syndicale que vous souhaitiez, nous mettons dès maintenant notre outil syndical à votre disposition pour porter vos intérêts individuels et collectifs.

Pour nous, la préparation de ces élections n'a pas été simple et nous savions que le vote électronique serait défavorable à la CGT. Nous étions engagés **seul** dans la lutte sur beaucoup de front- Régime indemnitaire dont celui des Agents Non-Titulaires, Temps de travail, réfaction, diminution du financement de l'Action sociale ...- pendant que pour d'autres la seule action était la communication.

Il était, en effet, tentant de surfer sur l'amélioration des conditions de travail et de rémunération d'un certain nombre d'entre vous et de faire abstraction de ceux qui était laissé pour compte. Pour notre part, nous avons lutté et fait évoluer favorablement le protocole d'accord de la collectivité en faveur des agents tout en restant fidèle au mandat qui nous a été donné. La CGT a refusé et refusera toujours toute régression sociale.

Ces élections se sont déroulées avant que les effets du nouveau protocole aient de vraies conséquences sur notre quotidien. Certains se diront peut-être, mais un peu tard, que l'approbation de ces nouvelles règles de vie en interne de la collectivité n'était pas la bonne solution. Ils sauront alors à qui s'adresser pour le reprocher. Ils devront en tirer les conclusions pour l'avenir.

En ce qui concerne notre collectivité, l'actualité démontre que les élus politiques à force de court-circuiter les corps intermédiaires et à ne pas prendre en considération leurs revendications jouent à un jeu dangereux qui aujourd'hui se retourne contre eux. Notre Président n'y fait pas exception. Nous l'avons constaté lors des négociations liées à la fusion. A mésestimer les représentants les plus à l'écoute de ceux qui endurent, le sommet de la collectivité se coupe de la réalité.

Pendant les quatre années à venir, soyez sur que la CGT-CRN restera à votre écoute, travaillera et proposera des solutions et portera vos revendications pour que vos conditions de travail s'améliorent et vous permettent de vivre dignement de votre travail

Au plan national, à partir du résultat de ces élections qui confortent la CGT comme 1ere organisation syndicale de la fonction publique, la Fédération CGT des Services publics et ses syndicats vont poursuivre la bataille en faveur d'un service public territorial de qualité, de l'emploi statutaire, pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation de la valeur du point d'indice et des salaires, pour la retraite par répartition. Partout, du local au national, la CGT avec ses représentants continuera d'être une force majeure au service des agents et du service public territorial.